

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

## Conseillers en exercice :

58

## Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

## Conseillers représentés :

11

## Total votants :

57

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022 à 18H30****Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 25 janvier 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Mohamed OULABBI à Catherine MAZELLIER  
Ghislaine DUBIEN à Philippe CAYRE  
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON  
André DEBOST à Bernard VIGNAUD  
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER  
Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER  
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseillers absents excusés :** Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Serge FAYET

**Conseillers suppléants ayant voix délibérante :** Alain DESCOLS, Christophe DOS SANTOS, Marc BONNOT

**Secrétaire de séance :** Olivier CHAMBON

**ÉTALEMENT DE CHARGES DOMMAGE OUVRAGE  
PISCINE INTERCOMMUNALE - BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur :** Olivier CHAMBON, Vice-Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14.

La nomenclature budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité, par délibération de l'Assemblée délibérante, d'étaler les dépenses de fonctionnement correspondant à la souscription d'assurances dommage ouvrage (compte 616).

L'opération comptable consiste à transférer le montant des charges au compte d'investissement 4812 « charges à répartir sur plusieurs exercices », par crédit du compte 791 « transfert de charges de gestion courante », puis à amortir chaque année une part de la charge au compte 6812 « dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » dans la limite de 5 ou 10 ans.

Dans le cadre de l'opération relative à la construction d'un centre aquatique communautaire, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser l'étalement, sur 10 ans, des frais d'assurance dommage ouvrage qui représentent une charge financière de 106 375,42 euros en section de fonctionnement. Il est précisé que les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre seront prévus au budget primitif 2022, et seront également inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** l'étalement des charges d'assurances dommage ouvrage de l'opération susvisée, et ce sur 10 ans.

TOTAL VOTANTS : 57

Conseillers présents : 46

Représentés : 11

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 57

Pour : 57

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

**Le Président,**

  
**Tony BERNARD,**  
Maire de Châteldon

